

Arrondissement  
de Torcy

Canton de  
Pontault-Combault

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal**

**Séance du 30 mars 2026**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 39  
Présents : 37  
Excusés : 2  
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE MARS, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Madame FILLION - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :** Monsieur ROUSSEAU - Madame PHONGPRIXA .

**ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :**

**POUVOIRS :** Monsieur ROUSSEAU à Monsieur BACHELEY  
Madame PHONGPRIXA à Madame COQUERELLE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sophie PIOT

## SEANCE DU 30 MARS 2026

N°2026\_03\_30-2

Ref : Direction des affaires générales

**Objet: Création de trois commissions municipales**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22,

VU la délibération n°2026\_03\_21-1 portant élection du maire,

VU la délibération n°2026\_03\_21-3 portant élections des adjoints au maire,

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal peut créer en son sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement de l'assemblée dans le cadre de la préparation des délibérations,

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

**CREE** trois commissions municipales :

- La commission Ressources chargée de traiter les affaires de l'Administration générale, des finances et de la commande publique, ainsi que des ressources humaines.
- La commission Services à la population chargée de traiter les affaires de l'enfance, de la jeunesse, des familles, de l'éducation, du sport, de la vie associative, des solidarités, de la médiation/prévention ainsi que de l'accueil citoyens.
- La commission Aménagement / Travaux chargée de traiter les affaires des services techniques, de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement durable.

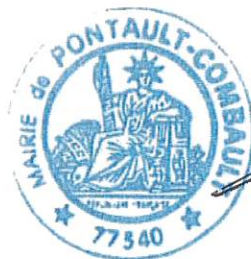
**DIT** que le nombre des membres de ces commissions est fixé à 13, sur la base de la représentation proportionnelle de la composition du Conseil municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260401-2026\_03\_30-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026  
Publication : 03/04/2026



Pour extrait certifié conforme  
Fait en mairie, le 1 avril 2026

*G. Bord*  
**Gilles BORD**  
Le Maire de Pontault-Combault